

Le point sur trois dossiers chauds de la retraite

Par François L'Italien
IRÉC – Observatoire de la retraite



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic



Hiver 2019

Plan de la présentation

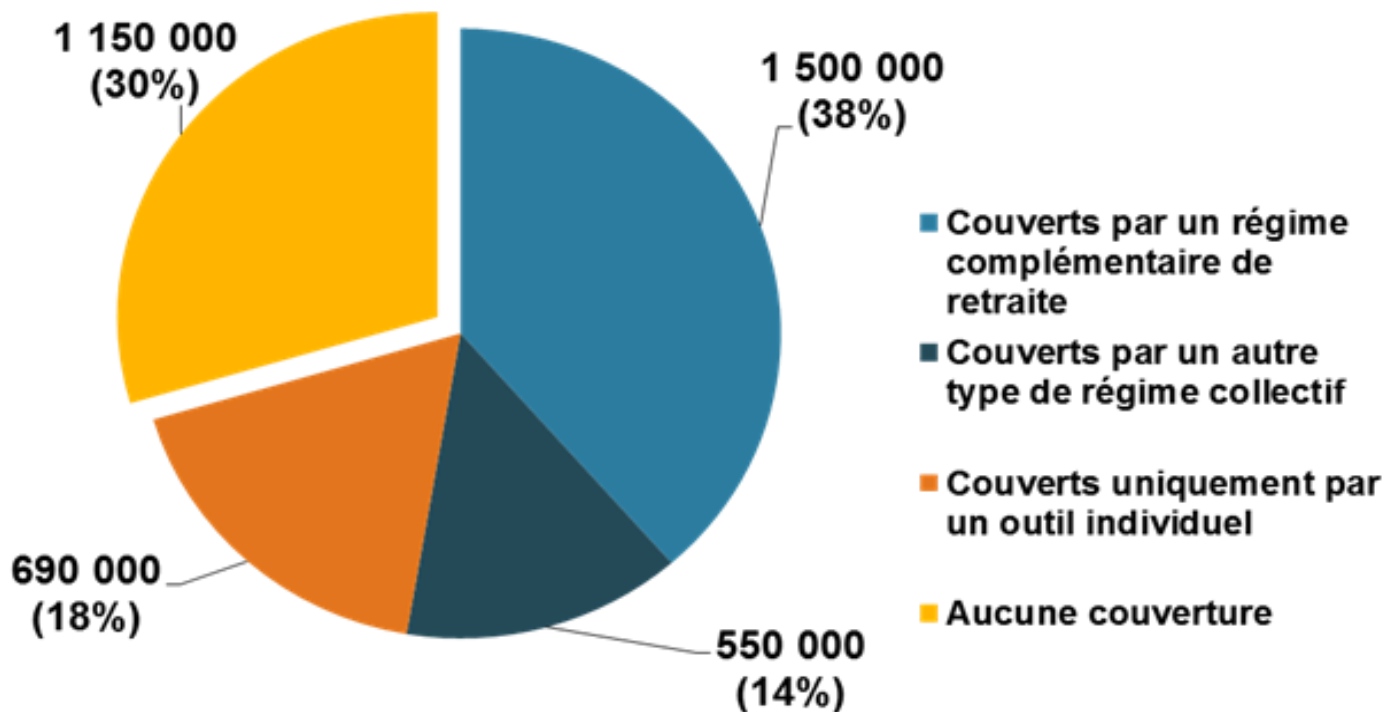
1. L'amélioration des régimes publics au Québec et au Canada
2. Projet de loi C-26 et régimes à prestations cibles
3. La restructuration du RRPE
4. Conclusion

1. L'amélioration des régimes publics au Québec et au Canada

Des constats sur la retraite au Québec

1. Diminution importante du taux de couverture des régimes PD dans le secteur privé depuis 2000
2. Diminution du taux d'épargne des ménages / augmentation endettement à la retraite
3. Proportion significative de personnes dépourvues de régimes complémentaires de retraite... de qualité

Portrait de la couverture financière à la retraite au Québec



Source : RRQ, 2012

Une proposition : bonifier le RRQ/RPC

- En 2010, campagne publique lancée par organismes de la société civile pour améliorer les régimes publics au Québec et au Canada
- Décembre 2016 : le gouvernement libéral fédéral fait adopter le projet de loi C-26 pour bonifier RPC
- Février 2018 : le gouvernement libéral du Québec fait adopter la Loi bonifiant le RRQ

La bonification du RRQ en résumé

- Le plafond de revenu assuré augmente à 114 % du salaire canadien moyen (de 55 900 \$ à 63 700 \$)
- Le taux de remplacement passera progressivement de 25 % à 33,33 % des gains de carrière ajustés
- L'extension du régime devra être pleinement capitalisé avant d'être complètement efficace (2065)
- Augmentation progressive des cotisations dès 2019 (+0,3%)

Impact de la bonification RRQ pour les personnes ne comptant que sur les régimes publics

Gains de carrière en % du salaire moyen (\$ 2018)	RRQ actuel 2018	RRQ bonifié 2065	Gain 2018-2065	Gain net (avec réduction du SRG)
50 % (27 950 \$)	6 805 \$	9 072 \$	2 267 \$	699 \$ (31 %)
75 % (41 925 \$)	10 208 \$	13 609 \$	3 401 \$	1 697 \$ (50 %)
100 % (55 900 \$)	13 610 \$	18 145 \$	4 535 \$	2 453 \$ (54 %)
114 % (63 700 \$)	13 610 \$	20 685 \$	7 075 \$	4 993 \$ (71 %)

La bonification du RRQ : une mauvaise surprise

- **Auparavant** : si écart entre le taux d'équilibre et le taux de cotisation en vigueur dépasse 0,1 %, le gouvernement doit normalement augmenter le taux de cotisation
- **Maintenant** : au lieu de hausser le taux de cotisation, le gouvernement pourrait décider de réduire la rente initiale, pour le volet supplémentaire seulement, des prochaines cohortes de retraités
- Une hausse requise de la cotisation pourrait être absorbée à 50 % par une hausse effective de la cotisation et à 50 % par une baisse de la rente initiale des futures cohortes de retraités.

2. Projet de loi C-26 et régimes à prestations cibles

Projet de loi C-27 et les régimes à prestations cibles

- En 2014, le gouvernement conservateur canadien tient des consultations publiques sur l'introduction de régimes à prestations cibles (RPC) pour entreprises sous juridiction fédérale
- En 2016, gouvernement libéral fédéral dépose projet de loi C-27 prévoyant la mise sur pied de RPC et la **possibilité de convertir les RPD**
- En 2017, consultations du gouvernement du Québec en vue d'un projet de loi sur l'introduction de RPC et la conversion de RPD

Les régimes à prestations cibles en résumé

- Prestation cible établie pour le régime et doit être versée sur une base viagère
- Tout le risque est généralement supporté par les participants
- Cotisation patronale fixe (sauf exception, si le régime le prévoit)
- En cas de déficit, mécanismes prévus dans le régime afin de le résorber pendant la période prescrite par la Loi :
 - Augmenter les cotisations salariales (exceptionnellement patronales)
 - Réduire les droits acquis des participants actifs et inactifs, **mais aussi des retraités**

Le "régime à partage de risques" (N.-B.)

- En 2012, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une loi prévoyant la conversion **avec effet rétroactif** de régimes à prestations déterminées, y inclus dans le secteur parapublic, en régimes à prestations cibles
- Selon le niveau de déficit du régime, les cotisations des employés et de l'employeur peuvent fluctuer dans une fourchette comprise entre 8 % et 10 % avant que les prestations ne soient affectées
- Des recours juridiques, semblables à ceux suivant la Loi 15, sont en cours pour faire annuler la loi.

C-27 et Québec : aspects à surveiller

- Mise sur pied vs. conversions de RPD à RCD
 - Intentions du nouveau gouvernement à clarifier
 - Responsabilités des parties prenantes
- Modalités de conversion
 - Partage du risque cotisants / retraités
 - Aspect rétroactif ?
- Assentiment des bénéficiaires
 - Représentativité de l'ensemble des cotisants / retraités

3. La restructuration du RRPE

La restructuration du RRPE

- En 2016, gouvernement du Québec a demandé aux retraités de contribuer à la diminution du déficit accumulé du régime (1,1 milliard \$ en 2016)
- Malgré les représentations d'associations de retraités, gouvernement est déterminé à enclencher des diminutions rétroactivement
- Dépôt en février 2017 du projet de loi 126 modifiant le RRPE

La restructuration du RRPE

- Projet de loi 126 comprenait trois dispositions concernant les rentes des retraités :
 - Prise en charge du versement des rentes des retraites prises avant janvier 2015 par le gouvernement du Québec
 - Suspension de l'indexation de la rente de **tous les retraités** pour six ans (2018-2023)
 - Modification du taux d'indexation des années de service d'avant 1982

La restructuration du RRPE

- Après la Loi 15 dans le secteur municipal, la **modification rétroactive** des dispositions entourant l'indexation des rentes des cadres retraités du RRPE est une première dans un régime du secteur public au Québec
- Problèmes liés à la conception du régime auraient pu être traités sans revenir sur le contrat que constitue le niveau attendu de la rente.

Conclusion

- Les employeurs et gouvernements transfèrent de plus en plus les risques sur les cotisants / retraités
- Risque de longévité est plus spécifiquement ciblé : faire reposer sur les retraités qui vivent longtemps une part des coûts du régime
- Gouvernements sont prêts à engager des modifications rétroactives sur le niveau des rentes

Merci !



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

services | avantages
PROFITEZ.

www.aqrp.qc.ca